



Envoyé en préfecture le 26/06/2015  
 Recu en préfecture le 26/06/2015  
 Affiché le  
 ID : 033-200027068-20150623-2015\_06\_106-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 23 JUN 2015

2015-06-106- 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 juin 2015

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juin à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>			<b>Conseillers</b>				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA		X	Jean-Louis ARCARAZ
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD		X	Philippe BUISSON	Val DUCLOS		X	Jean-Philippe LE GAL
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE				Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE		X	Fabienne FONTENEAU	Patrick NVET			
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Corinne VENAYRE
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET		X	Isabelle HARDY
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST		X	François-Didier BASSET*	David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL		X	Odile BONHOMME-TIBY	Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY			
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX		X	Philippe HEFTRE	Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Michelle LACOSTE
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE		X	Fabienne KRIER	Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER			
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	37	14	
Catherine BERNADEAU		X	Thierry MARTY	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			51

-----  
 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
 -----

## ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PCET

### ALEC : ADHESION 2015, POURSUITE DE LA DEMARCHE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) DE LA CALI ET APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR ETENDRE LA MISSION AUX COMMUNES VOLONTAIRES

-----  
Sur proposition de Monsieur Jacques MESPLEDE, Vice-président en charge de l'environnement, du développement durable et du PCET (Plan Climat Energie Territorial),

Dans un contexte d'augmentation du prix des énergies et de disparition prochaine des tarifs réglementés, les collectivités territoriales sont incitées à mieux appréhender et gérer la dimension énergétique de leur patrimoine. De plus, les enjeux énergétiques occupent une place centrale dans les dispositifs nationaux et régionaux de lutte contre le changement climatique et de développement durable, que La Cali a à cœur de déployer sur son territoire, au travers notamment de son Plan Energie Climat Territorial (PCET).

Cependant, la complexité de ces questions en termes d'analyse et de suivi des données de consommation, de diagnostic des bâtiments ou de préconisations d'amélioration, nécessite une expertise technique poussée.

Pour y répondre, l'ADEME, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont créé, en 2007, une Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), conçue comme un outil d'accompagnement des acteurs et décideurs locaux dans la définition d'actions visant à maîtriser leurs consommations d'énergie. En ce sens l'ALEC propose notamment aux communes et intercommunalités de Gironde, un accompagnement appelé Conseil en Energie Partagé (CEP) qui consiste à mutualiser les services d'un énergéticien. Le CEP offre donc un conseil individualisé pour suivre, comprendre et maîtriser les dépenses énergétiques des communes, ainsi qu'une expertise indépendante dans le choix des travaux de rénovation. Cette mission se déploie sur une période de trois ans.

Ainsi, par délibération du Conseil communautaire du 26 mai 2014, La Cali a adhéré à l'ALEC et a signé avec elle une convention triennale, déclinée en convention annuelle d'objectifs. De manière opérationnelle, la première année de partenariat avec l'ALEC a permis :

- D'établir un état des lieux énergétique complet du patrimoine de La Cali (équipements déjà gérés par La Cali, mis à disposition ou transférés) ;
- De disposer d'un plan d'actions correctif sur ce patrimoine, avec des préconisations de travaux hiérarchisés et chiffrés en termes de coût et d'économies attendues ;
- De préparer l'Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des communes de La Cali pour qu'elles bénéficient d'un accompagnement au CEP ;
- De bénéficier de l'expertise et des retours d'expérience de l'ALEC, notamment en matière d'achat d'énergie, réseau de chaleur bois-énergie, ou de méthanisation ;
- D'alimenter la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour laquelle La Cali a été désignée lauréate en début d'année 2015.

Afin de poursuivre les actions initiées et d'engager de nouvelles opérations, il sera proposé de renouveler l'adhésion à l'ALEC pour un montant de 4 000 € pour l'année 2015 et d'établir une nouvelle convention annuelle d'objectifs précisant le programme d'actions pour la deuxième année. Celle-ci s'accompagne du versement d'une subvention de 3 500 € permettant à La Cali de poursuivre la mission de CEP, pour la deuxième année, sur son propre patrimoine.

#### Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt CEP pour les communes

En ce qui concerne le dispositif d'accompagnement des communes dans la démarche de CEP, La Cali a voté en 2015 un budget global de 17 500 € qui permettra la prise en charge de la première année de CEP pour les communes qui en font la demande pour leurs bâtiments prioritaires. A cette fin, La Cali adressera prochainement à l'ensemble des communes de l'agglomération un appel à manifestation d'intérêt. Le lancement de ces missions communales de CEP donnera lieu à la signature de conventions tripartites entre chaque commune volontaire, l'ALEC et La Cali.

En outre, l'adhésion à l'ALEC vaut pour l'ensemble des communes et leur permet l'accès à :

- un centre de ressource sur l'énergie,
- un réseau de spécialistes de l'énergie mobilisable,
- des conférences annuelles thématiques organisées par l'ALEC.

Vu l'avis du bureau du 8 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (51 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser à l'ALEC :
  - o une cotisation de 4 000 € pour l'année 2015 ;
  - o une subvention de 3 500 € au titre de la deuxième année de la mission CEP pour La Cali ;
- à signer une convention annuelle de mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2015 ;
- à lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêt CEP au bénéfice des communes de La Cali et à signer toute convention tripartite avec les communes lauréates ;
- à verser à l'ALEC, au titre de 2015 et dans le cadre de l'accompagnement des communes dans leur 1<sup>ère</sup> année de démarche de CEP, une subvention établie suivant le barème indiqué dans l'appel à manifestation d'intérêt, dans la limite d'une enveloppe de 17 500 €.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





Envoyé en préfecture le 26/06/2015  
 Affiché le 08/07/2015  
 ID : 033-200027068-20150623-2015\_06\_107-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

**SEANCE DU 23 JUN 2015**

2015-06-107- 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

Date de convocation : 17 juin 2015

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juin à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA		X	Jean-Louis ARCARAZ
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD		X	Philippe BUISSON	Val DUCLOS		X	Jean-Philippe LEGAL
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE				Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE		X	Fabienne FONTENEAU	Patrick NVET			
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Corinne VENAYRE
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET		X	Isabelle HARDY
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST		X	François-Didier BASSET*	David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL		X	Odile BONHOMME-TIBY	Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY			
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX		X	Philippe HEFTRE	Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Michelle LACOSTE
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE		X	Fabienne KRIER	Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER			
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	37	14	
Catherine BERNADEAU		X	Thierry MARTY	<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			51

-----  
 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
 -----

**ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PCET****APPROBATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET) DE LA CALI APRES AVIS FAVORABLE DU PREFET DE REGION**

Sur proposition de Monsieur Jacques MESPLEDE, Vice-président en charge de l'environnement, du développement durable et du PCET (Plan Climat Energie Territorial),

Vu, la loi du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement,  
Vu le décret d'application n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Energie Territorial créant les articles R. 229-45 à R. 229-56 du code de l'environnement,  
Vu le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) Aquitain adopté le 15 novembre 2012,  
Vu la délibération n°12.06.097 du 5 juin 2012 actant le lancement du Plan Climat Énergie Territorial de La Cali,

Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique, le Plan Climat Energie Territorial (PCET) a été institué et rendu obligatoire pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants. Ce document, qui constitue une déclinaison locale du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), se compose d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, lié à leur patrimoine et compétences. Il est assorti, en réponse à ce bilan, d'un plan d'actions d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique pour limiter l'ampleur du phénomène tout en protégeant les personnes, les biens et les milieux de ses conséquences.

Ainsi, par délibération du Conseil communautaire du 5 juin 2012, La Cali s'est engagée dans l'élaboration de son PCET. Pour ce faire, elle s'est associée les services d'un bureau d'études spécialisé (Explicit). Cette démarche s'est déroulée en trois grandes étapes :

- L'information et la sensibilisation des agents et des partenaires sur le changement climatique puis la collecte des données nécessaires pour dresser un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre et étudier la vulnérabilité du territoire,
- La concertation autour du « profil climat » obtenu afin d'identifier les enjeux principaux, recueillir les idées et les initiatives et dégager les orientations du plan d'actions,
- La construction d'un plan d'actions détaillé impliquant l'ensemble des services de l'agglomération et ses principaux partenaires ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation.

A chacune de ces étapes clés, un comité technique et un comité de pilotage du PCET, ouvert à de nombreuses structures partenaires, se sont réunis pour analyser et suivre l'avancement des travaux. Le projet d'ensemble a été présenté et validé en Bureau communautaire le 7 mars 2014. Suite aux élections municipales de 2014, l'ensemble des composantes de ce dispositif et des productions a été partagé avec les nouveaux élus de La Cali. Ainsi, la commission "Environnement, développement durable et PCET", réunie le 19 juin 2014, a également validé le projet de PCET. Les derniers échanges techniques avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage sur cette mission se sont tenus en fin d'année 2014, afin de finaliser l'ensemble des livrables attendus.

Avant son adoption définitive, et comme le prévoit la loi, le projet a été adressé pour avis, le 24 février 2015, au Préfet de Région, ainsi qu'au Président du Conseil Régional et à la direction de l'Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine (AROSHA). Par ailleurs, depuis cette date, un récapitulatif des éléments essentiels de la démarche ainsi que le projet de programme d'actions, sont accessibles sur le site internet de La Cali pour consultation du public. Suite à ces consultations, un avis favorable a été rendu par le Préfet de Région le 16 avril 2015, spécifiant que le PCET transmis était conforme aux exigences réglementaires ainsi qu'aux objectifs et orientations fixés par le SRCAE Aquitain, tout en saluant la qualité du travail réalisé et l'engagement fort de la communauté d'agglomération vers la transition énergétique.

Le premier programme d'actions du PCET de La Cali est structuré autour de 9 axes.

**Les 3 premiers axes relèvent du fonctionnement interne des services et de la gestion du patrimoine de La Cali.** Il s'agit de :

- prendre en compte les enjeux énergétiques dans la gestion patrimoniale des sites (suivi des consommations, maîtrise de l'énergie, rénovation énergétique),
- promouvoir et renforcer les bonnes pratiques dans l'organisation interne (gestion écologique des espaces verts, promotion des éco-gestes, nettoyage sain, dématérialisation) dans un souci de rationalisation et d'anticipation réglementaire (qualité de l'air intérieur, restriction d'usage des produits phytosanitaires...),



- affirmer le caractère éco-responsable de la commande publique (insertion de clauses sociales et environnementales, rationalisation, achats groupés).

**Les 4 axes suivants se rapportent respectivement aux politiques habitat, mobilité, déchets (compétence déléguée) et développement économique.** Le PCET permet de mettre en évidence les enjeux énergétiques forts auxquels ces compétences prioritaires répondent déjà, au travers d'actions déjà engagées et de conforter leur mise en œuvre, par le biais d'actions complémentaires. Il participe également à la poursuite d'objectifs connexes de lutte contre la précarité énergétique, de maintien de l'emploi local ou d'essor d'une économie circulaire.

**Enfin, les 2 derniers axes répondent à des exigences réglementaires, avec la nécessité de :**

- porter une réflexion partagée avec d'autres acteurs sur les **enjeux d'adaptation aux effets du dérèglement climatique** liés aux vulnérabilités du territoire (impact des aléas climatiques de type canicule, sécheresse ou inondation sur les activités, les biens et les personnes),
- **suivre et piloter le PCET** en interne, mais également en lien avec les acteurs du territoire et les populations.

**Le programme d'actions de La Cali vise ainsi en 5 ans (2014-2018), à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à son patrimoine et à ses compétences, par rapport à leur niveau de 2012 (année de référence).**

Le projet de loi sur la transition énergétique actuellement débattu devrait conforter le rôle des PCET dans la lutte contre le changement climatique, notamment en étendant le champ des territoires obligés (les EPCI de plus de 20 000 habitants devraient y être également soumis), et en renforçant le volet qualité de l'air, d'où la nouvelle dénomination envisagée « Plan Climat Air Énergie Territorial » (PCAET).

Enfin, cette démarche transversale et intégrée de PCET permet d'enrichir les politiques sectorielles indissociables des questions d'énergie et plus globalement d'affirmer le positionnement de La Cali comme « territoire ressource ». Elle offre également une légitimité politique vis-à-vis des partenaires institutionnels et est susceptible d'alimenter différents appels à projets à l'image du dispositif « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), dans le cadre duquel La Cali fait partie des 212 territoires lauréats qui vont bénéficier d'un accompagnement technique et financier permettant de venir abonder certaines actions du PCET.

Le projet de Plan Climat Énergie Territorial définitif de La Cali doit être désormais soumis au vote du Conseil communautaire.

Vu le projet de PCET présenté en Bureau communautaire le 4 mars 2014,

Vu l'avis du préfet en date du 16 avril 2015,

Vu le projet de PCET présenté en commission "Environnement, développement durable et PCET" le 19 juin 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 8 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (51 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- d'approuver le Plan Climat Énergie Territorial de La Cali après avis favorable du Préfet de Région,
- de mettre celui-ci à disposition du public conformément à l'application de l'article R. 229-54 du code de l'environnement,
- d'autoriser le Président à engager toute démarche permettant de mobiliser des financements pour la mise en œuvre du programme d'action.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Expedition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
Communauté d'Agglomération du Libournais